



## Question relative à l'expulsion.

Par **tounsia28**, le **14/06/2009** à **10:32**

Bonjour,

Je me suis mariée en Tunisie en aout 2006 et j'ai aujourd'hui une enfant de 21 mois. Mon conjoint m'a quitté il y a 6 mois, 6 mois après avoir obtenu son titre de séjour de 10 ans. pendant ces 6 mois il n'a pas demandé à voir sa fille ni entretenu celle ci financièrement. Il n'a pas voulu demandé le divorce car il s'est renseigné. Aujourd'hui sa mère vivant en Tunisie affirme notre mariage n'avait lieu d'être que pour les papiers. Nous n'avons vécu ensemble que pendant réellement 2 an et quelque mois. Certaines personnes lui ont dis de manifesté son désir de voir sa fille pour pouvoir rester en France. Je voulais savoir comment faire pour qu'il soit expulsé?

Cordialement